

AFFAIRE N° 44/8. - Acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 3 600 m2 sises à la Montagne et appartenant aux héritiers TELMARD.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 3 600 m2 sises à la Montagne, en vue de l'implantation au 13ème km d'un réservoir.

Ce terrain a fait l'objet de la part de Monsieur TELMARD Claude, représentant les héritiers TELMARD, d'une proposition de vente à l'amiable sur la base de 1 080 000 (UN MILLION QUATRE VINGT MILLE) Frs CFA, soit 300 Frs CFA le m2, prix acceptable compte tenu de la situation de l'immeuble et de l'urgence des travaux à réaliser.

Je vous prie de m'autoriser, en conséquence, à imputer une somme de 1 080 000 Frs CFA sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.